



Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR : Me Arianne Leblond, avocate au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques

Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du Secrétariat de

l'Ordre et Affaires juridiques

DATE: 15 août 2017

OBJET: Mémoire sur le projet de loi n° 133 - Loi obligeant le port de l'uniforme par les

policiers et les constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions

1*1 Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision

Ce projet de loi modifie la *Loi sur la police* afin d'y introduire l'obligation pour les policiers et les constables spéciaux, dans l'exercice de leurs fonctions, de porter l'uniforme et l'équipement fournis par leur employeur. Le projet de loi crée également une nouvelle obligation aux directeurs des corps de police et aux autorités de qui relèvent les constables spéciaux relativement à l'application de ces règles. Enfin, le projet de loi prévoit des dispositions pénales sévères en cas d'infraction à ces nouvelles dispositions.

Les consultations particulières sur ce projet de loi débuteront le 6 septembre prochain à la Commission des institutions.

Soulignons qu'une entente est intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal au mois de juin² ainsi qu'entre Québec et le Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec au mois de juillet³. Par conséquent, les policiers du SPVM et les constables spéciaux portent leur uniforme réglementaire. Cette situation pourrait encourager le ministre Coiteux à retirer son projet de loi.

2 Recommandation ou résolution proposée

CONSIDÉRANT les commentaires du Comité sur les droits de la personne et du Comité sur les normes, l'équité, la santé et la sécurité du travail;

Nous recommandons au Conseil d'administration de :

http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1044444/quebec-entente-convention-collective-constables-speciaux-gardes-du-corps

¹ Cette section tient en compte les Impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.

² http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1041617/entente-de-principe-entre-montreal-et-ses-policiers



ENDOSSER le projet de mémoire.

PARTICIPER aux consultations particulières de la Commission des institutions concernant ce projet de loi.

- 3 Autres éléments pertinents, le cas échéant
- 3.1 Impacts financiers: S/O

3.2 Consultations effectuées :

- Comité sur les droits de la personne
- Comité sur les normes, l'équité, la santé et la sécurité du travail

3.3 Documents joints:

- Projet de loi n° 133 Loi obligeant le port de l'uniforme par les policiers et les constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions
- Mémoire sur le projet de loi n° 133